

ARS Grand Est

Christelle Ratignier-Carbonneil, nouvelle directrice

Le conseil des ministres a nommé ce mardi Christelle Ratignier-Carbonneil à la tête de l'Agence régionale de santé du Grand Est. Elle y remplacera, à partir du 15 juin, Virginie Cayré, qui rejoint l'Inspection générale des affaires sociales.

Née en 1971, docteure en immuno-hématologie, elle était depuis décembre 2020 la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM), après en avoir été la directrice adjointe. Elle est également vice-présidente du conseil d'administration de l'Agence européenne des médicaments (EMA). Elle a travaillé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps, devenue l'ANSM) entre 2002 et 2010. À partir de novembre 2010, elle a été conseillère pour les produits et les industries de santé au cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Xavier Bertrand. Elle a donc eu à jouer un rôle majeur dans la création du fonds d'indemnisation des victimes du Mediator. Puis, en 2012, elle a été nommée directrice adjointe à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts).



Christelle Ratignier-Carbonneil.
Photo Bruno Beucher

Hypertension artérielle

Dépistage gratuit au Nouvel hôpital civil de Strasbourg

Le service d'hypertension artérielle, maladies vasculaires et pharmacologie clinique du CHRU de Strasbourg organise une journée spéciale dédiée au dépistage des facteurs de risque cardiovasculaire, ce jeudi 23 mai à partir de 9 h, au Nouvel hôpital civil (NHC) de Strasbourg.

L'équipe de médecins sur place proposera aux visiteurs des mesures de la pression artérielle

pour détecter l'hypertension, des tests de glycémie pour identifier le risque de diabète et des analyses rapides du cholestérol pour déceler une dyslipidémie. Ce dépistage gratuit sera accompagné de conseils personnalisés et le cas échéant de la programmation d'une consultation spécialisée.

Nouvel hôpital civil, 17 rue de la Porte de l'Hôpital à Strasbourg, jeudi 23 mai, à partir de 9 h.

Association

L'URPS infirmier Grand Est a fait le tour de l'actualité



Olivier Giet (à droite), médecin chef de service de médecine palliative, pôle oncologie des hôpitaux civils de Colmar, a rendu l'auditoire attentif aux risques qui pourraient découler du projet de loi sur la fin de vie. Photo Elisa Meyer

L'Union régionale des professionnels de santé – collège infirmiers libéraux – a tenu son cinquième congrès ces 15 et 16 mai à Mulhouse, invitant ses 8000 membres à s'informer de l'actualité de la profession. Notamment le projet de loi sur la fin de vie, thème majeur du rendez-vous.

« Les Unions régionales des professionnels de santé représentent les professionnels de santé libéraux en fonction de leur secteur d'activité », a rappelé Marc Saint Denis, infirmier libéral installé en Meurthe-et-Moselle depuis près de 40 ans et secrétaire de l'URPS Grand Est, dans ses quelques mots d'accueil. « Ce congrès, le cinquième, est l'opportunité pour ses 8000 membres de se tenir informés de l'actualité qui concerne notre profession. » Et l'actualité était chaude ce jeudi à la Maison de la région, lieu du rendez-vous.

Projet de loi sur la fin de vie : dérive à craindre selon les soignants

Table ronde autour de la coordination et de la prévention, avec un focus sur l'expérimentation

Icope, un programme ayant pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les seniors.

Le projet de loi sur « la fin de vie » a ensuite conduit l'assemblée à écouter le Dr Olivier Giet, médecin chef de service de médecine palliative aux hôpitaux civils de Colmar, inquiet des dérives auxquelles la loi pourrait conduire « comme l'illustrent de nombreux exemples au Canada ou aux Pays-Bas ». Le rôle des infirmiers en pratique avancée libéraux dans l'accompagnement des patients dans leur parcours de soins palliatifs a également figuré aux débats.

Après la pause déjeuner, une convention a été signée entre l'URPS et l'association Soins aux professionnels de la santé (SPS), dans le cadre de la volonté d'aider les professionnels à prévenir l'épuisement et « à trouver l'équilibre dans un métier méconnu qui expose à de nombreux dangers tels que l'agressivité ou encore la violence », selon Julien Boehringer, président de la structure. Quatre ateliers ont enfin été proposés aux soignants pour présenter concrètement les bénéfices de ce partenariat.

Elisa Meyer

Distinction

L'hôpital de Sélestat labellisé "haute qualité des soins"

Il est le seul de la région à avoir atteint ce niveau de distinction : le groupement hospitalier de Sélestat-Obernai offre une « haute qualité des soins », d'après une évaluation de la haute autorité de santé. Un signal fort pour les patients et les professionnels, estime la direction.

« Une reconnaissance », « la preuve que notre hôpital joue pleinement son rôle d'hôpital de proximité »... La direction du groupement hospitalier de Sélestat-Obernai se réjouit d'être reconnue par la Haute autorité de santé (HAS) comme un établissement d'excellence : il vient d'obtenir la mention "haute qualité des soins", la plus haute distinction de ce système d'évaluation du niveau de qualité et de sécurité des soins dans les établissements de santé. Les experts de la HAS ont effectué une visite dans l'établissement au mois de janvier, interrogeant, entre autres, des salariés, ainsi que des représentants d'usagers.

« Le GHSO est le seul d'Alsace à avoir obtenu ce niveau de distinction, avec l'hôpital intercommunal du Val d'Argent, qu'il dirige également », se targue Manuel Klein, le directeur. L'établissement a rempli entre 96 et 100 % des différents critères et chapitres d'évaluation, du traitement des patients aux équipes de soins en passant par le positionnement stratégique de l'établissement. Et ce, malgré un déficit de 6 millions d'euros en 2023 et des difficultés de recrutement. « C'est exceptionnel pour un établissement de ce type, qui a énormément d'activités



Le groupe hospitalier du Centre-Alsace se démarque par son accueil et son suivi des patients, ainsi que par la qualité de vie au travail, a estimé la Haute autorité de santé. Photo archives Franck Delhomme

différentes, de la chirurgie, des soins de suite, etc. », affirme le directeur. « Cela prouve aussi l'adhésion des équipes et la qualité du management », abonde Franck Tendron, le directeur adjoint et chef du service qualité.

Une garantie d'excellente prise en charge des patients

Pour la direction, c'est un message envoyé à la patientèle en termes de sécurité des soins, « même si on a déjà peu de "fuites" de

patients : certains jours, on a 500 consultations », explique Manuel Klein. « C'est aussi un signal pour les salariés : cela fidélise nos équipes et nous rend "bankables" pour attirer des médecins », estime le directeur.

La certification est valable quatre ans et accompagnée d'un rapport évoquant les marges d'amélioration. « À nous de poursuivre la démarche et de faire en sorte que les patients continuent de bénéficier d'une bonne prise en charge », pose Franck Tendron.

Déborah Liss

Laboratoire vivant

OpenCare Lab recrute des usagers pour optimiser les innovations

Le "living lab" généraliste de santé, installé dans la nouvelle Maison sport santé de Strasbourg, recrute des contributeurs tous azimuts. Son credo : malades, aidants, professionnels et citoyens, tous ont un rôle essentiel pour faire gagner en efficacité l'innovation médicale.

La formule semble tenir du bon sens autant qu'annoncer une petite révolution dans le domaine de la santé : « Ce n'est pas au patient de s'adapter à l'innovation », résume Guillaume Facchi, cofondateur et directeur d'OpenCare Lab. Créé en 2022, le "living lab" strasbourgeois – dont le principe est d'impliquer les usagers dans la conception d'innovations – entre dans le vif du sujet, ce printemps. Son équipe vient de lancer un recrutement qu'elle espère « massif ». L'objectif est de fonder une communauté d'au moins 3 000 usagers alsaciens. Malades, aidants, soignants ou citoyens, ils mettront à l'épreuve des projets nés de bonnes intentions, mais qui pèchent souvent par manque de réalisme.

Le maillon manquant

Selon Guillaume Facchi, près de 90 % des innovations échouent avant ou lors de leur mise sur le marché et 50 % d'entre elles sont perçues comme décevantes par les utilisateurs finaux. « Est-ce que cette innovation correspond à un usage ? Pour un cadre de Strasbourg ? Et pour une mère de famille vivant dans un quartier populai-



Guillaume Facchi, co-fondateur et directeur d'OpenCare Lab. Photo R.G.

re ? Innover pour les usagers, c'est innover avec les usagers. Il faut prendre toutes les dimensions en compte pour qu'une innovation obtienne les bénéfices escomptés. Les patients sont aussi des experts : ils apportent leur savoir expérientiel », insiste le quadragénaire. OpenCare Lab veut recruter en nombre et en diversité à la fois pour mesurer l'efficacité des projets de la façon la plus large, mais aussi pour garantir l'accessibilité de l'application finale au public le plus large.

Lorsqu'il était salarié du pôle de compétitivité BioValley France, Guillaume Facchi a identifié des limites récurrentes dans les projets d'innovations : « Les porteurs maîtrisaient les aspects scientifiques et techniques. En revanche, la plupart parlaient statistiques quand on abordait la question du marché. Leurs échanges avec les praticiens ou les patients étaient très limités. OpenCare Lab fait le lien entre tous ces acteurs. » Depuis 2014,

Strasbourg accueille le Hacking health camp, présenté comme le plus grand hackathon – événement au cours duquel les participants coopèrent pour développer des innovations – dédié à la santé dans le monde. « Et après ? Il manquait un maillon pour expérimenter les projets sur le territoire. OpenCare Lab comble une lacune dans l'écosystème entre l'incubateur de start-up Quest for health, le pôle de compétitivité BioValley France, etc. », analyse le directeur.

Premier en santé généraliste

À cette heure, le living lab strasbourgeois accompagne cinq projets. Il s'intéresse notamment aux maladies chroniques, à la procréation médicale-ment assistée et aux pathologies affectant le cerveau. « Beaucoup de living labs se concentrent sur une thématique

spécifique. En France, OpenCare Lab est le premier à adopter une approche de "santé globale" au sens où la définit l'Organisation mondiale de la santé : un état complet de bien-être physique, mental et social, souligne Guillaume Facchi. Nous accompagnons des projets qui vont avoir de l'impact, correspondent à un besoin du territoire et sont techniquement matures. »

La démarche d'intérêt général se traduit dans le statut de Société coopérative d'intérêt collectif, sans but lucratif. Celle-ci réunit des associés aux profils divers, collectivités, associations, entreprises et citoyens, et s'appuie sur de nombreux partenaires institutionnels publics et privés.

Romain Gascon

Retrouvez des témoignages d'usagers alsaciens ainsi que la liste des associés et partenaires d'OpenCare Lab sur notre site internet www.lalsace.fr

Comment ça marche ?

Lors de son inscription sur l'application internet dédiée (<https://app.opencare-lab.fr/connexion>), l'utilisateur remplit un questionnaire détaillé, dont les informations restent confidentielles et ne sont pas utilisées à des fins commerciales. « Nous revenons vers l'utilisateur avec des projets qui lui correspondent, en fonction de son profil et de ses centres d'intérêt. S'il est intéressé, nous l'intégrons dans le panel d'expérimentation. La forme de sa participation dépend du projet, mais typiquement il

s'agit d'utiliser l'application qui est développée dans la vie de tous les jours. Nous questionnons les usagers sur l'utilisation de la solution et faisons des retours aux porteurs de projet sur le produit et les fonctionnalités intégrées », résume Guillaume Facchi. Des compensations sont prévues pour les usagers.

Site internet : <https://app.opencare-lab.fr/connexion>. Mail : contact@opencare-lab.fr. OpenCare Lab est hébergé à la Maison sport santé, 10a boulevard de la Victoire à Strasbourg.

Région

« J'aime ma ville, j'aime ma région et je n'ai aucun souci avec la France. [...] Mon but, ce n'est pas de la quitter définitivement. C'est de conserver ma nationalité française tout en m'expatriant. »
Karim, frère de Foued Mohamed-Aggad

Terrorisme

L'État fait le ménage dans l'entourage de Foued Mohamed-Aggad

Après son frère, un ami d'enfance de Foued Mohamed-Aggad, le tueur wissembourgeois du Bataclan, a à son tour été déchu de la nationalité française, lui qui avait par deux fois tenté de rejoindre la Syrie. Condamnée pour financement du terrorisme en 2022, la mère du terroriste du 13-Novembre a quant à elle été expulsée vers le Maroc.

Sa mère, son frère aîné, son ami d'enfance. Trois membres du cercle intime de Foued Mohamed-Aggad, le Wissembourgeois qui faisait partie du commando responsable du massacre du Bataclan – 90 morts et des centaines de blessés – le soir des attentats du 13 novembre 2015. Trois personnes condamnées au cours des dernières années pour des faits en lien avec le terrorisme, mais dans des dossiers distincts. Trois personnes auxquelles la France a récemment signifié qu'elles n'étaient plus dignes de la République et qu'elles étaient indésirables sur son sol.

● La mère du terroriste taxée d'« aveuglement complice »

Le cas le plus simple, d'un point de vue juridico-administratif, est sans doute celui de Fatima Hajji. Née en 1967 à Oujda au Maroc, la mère de Foued Mohamed-Aggad n'a jamais acquis la nationalité française bien qu'elle ait passé la plus grande partie de sa vie en Alsace du Nord, demeurant d'abord à Steinseltz, puis à Wissembourg. C'est là que sont nés les quatre enfants – deux fils et deux filles – qu'elle a eus avec son mari algérien, dont elle a divorcé en 2007.

En mars 2022, Fatima Hajji a comparu devant le tribunal correctionnel de Paris pour avoir fait parvenir plus de 13 000 euros à son fils Foued entre octobre 2014 et août 2015, alors que ce dernier se trouvait encore en zone irako-syrienne – il avait ensuite clandestinement rejoint la France en se mêlant au flux de migrants, pour ne réapparaître que le



Originaire de Wissembourg, la mère de Foued Mohamed-Aggad a récemment été expulsée vers le Maroc. Le frère et un ami d'enfance du terroriste, tous deux également wissembourgeois, ont été déchus de la nationalité française. Photo Cédric Joubert

13 novembre dans les circonstances tragiques que l'on sait. « Il avait besoin de cet argent pour vivre là-bas, lui, sa femme et leur futur enfant », avait déclaré la Marocaine à la barre, affirmant qu'elle ne soutenait « aucunement l'État islamique ».

Dans une conversation Skype qu'il avait eue avec sa mère peu de temps avant de disparaître des radars, Foued Mohamed-Aggad avait pourtant été clair : « Mes engagements à moi, ils n'ont jamais changé, *hamdoulillah*, du premier jour jusqu'au dernier, je suis là pour combattre les mécréants, pour élever la parole d'Allah. » La preuve de « l'aveuglement complice » d'une mère parfaitement informée de l'adhésion totale de son fils à l'idéologie de l'État islamique, avait cinglé le procureur à l'audience. Reconnue coupable de financement du terrorisme, Fatima Hajji avait été condamnée à quatre ans de prison dont dix-huit mois ferme à effectuer avec un bracelet électronique.

Tout en purgeant sa peine à son domicile de la rue Neuve, la Wissembourgeoise avait continué à s'investir au sein d'un programme de prévention de la radicalisation mené à Strasbourg, dans le cadre du réseau Virage, qu'elle avait intégré à sa création en 2018. Fatima Hajji

faisait même office de pilier dans le groupe de parole associant mères de djihadistes, psychiatres et travailleurs sociaux, et dont les échanges filmés ont débouché sur la réalisation de petits films diffusés en prison et dans les établissements scolaires. Un dispositif chapeauté par l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est et la préfecture de la zone de défense et de sécurité Est.

L'État a discrètement opéré un brusque changement de cap en début d'année. Un arrêté ministériel d'expulsion visant la mère du kamikaze a été signé le 18 janvier 2024. Il lui a été notifié onze jours plus tard, au moment de son interpellation à Wissembourg. Peu de temps après, Fatima Hajji a été mise dans un avion à destination du Maroc. Elle aurait trouvé un point de chute dans un logement appartenant toujours à ses parents qui résident en France.

● Le flou autour de Karim Mohamed-Aggad, le frère

La situation de son fils Karim est autrement plus embarrassante pour les autorités. Quand les militaires du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) sont venus l'arrêter à son domicile wis-

sembourgeois, le 1^{er} décembre 2023, la préfète du Bas-Rhin avait réagi avec précaution. Flairant peut-être l'imbroglio administratif qui se profilait, Josiane Chevalier avait précisé que l'expulsion de Karim Mohamed-Aggad interviendrait « le plus vite possible on l'espère ». Six mois et demi plus tard, le frère aîné de l'un des trois terroristes du Bataclan est toujours sur le sol français, en l'occurrence au centre de rétention administrative de Metz-Queuleu, où il attend d'être fixé sur son sort.

Après avoir purgé sa peine de neuf années d'emprisonnement pour avoir séjourné en Syrie fin 2013-début 2014, Karim Mohamed-Aggad a, comme d'autres binationaux condamnés pour terrorisme ces dernières années, été déchu de sa nationalité française par un décret paru au Journal officiel du 17 novembre 2023. Mais l'homme qui a vu le jour en 1990 à Wissembourg, d'un père algérien et d'une mère marocaine, affirme être né français, ce qui, juridiquement, empêcherait sa déchéance de nationalité – celle-ci ne peut intervenir que si la personne a acquis la nationalité française, pas si elle est née française.

L'autre point qui semble achopper a trait à la prétendue

seconde nationalité de Karim Mohamed-Aggad. Les conventions internationales signées par la France proscrivent le retrait de la nationalité pour une personne qui n'est que française – cela reviendrait à faire d'elle une apatride. Lorsqu'une déchéance de nationalité est prononcée, la personne visée doit nécessairement être ressortissante d'un autre État. Or Karim Mohamed-Aggad a argué dans un long entretien publié le 12 mars sur le site de Cage international, une ONG suspectée de promouvoir l'islamisme radical au nom de l'émancipation des musulmans, qu'il ne possédait « ni la nationalité marocaine, ni la nationalité algérienne ».

« Quand le ministère de l'Intérieur français m'a fait part de son projet de me déchoir de ma nationalité française, il a mis en exergue que je n'ai pas renoncé aux deux nationalités de mes parents, algérienne [pour le père] et marocaine [pour la mère], et il considère qu'étant donné que mon père a été naturalisé en 2000 et que j'ai 10 ans à ce moment-là, de facto, j'ai aussi acquis la nationalité française par décret de naturalisation. Donc qu'entre 0 et 10 ans, j'ai pu bénéficier d'une des deux nationalités de mes parents. Or, pendant cette période de ma



Foued Mohamed-Aggad, le 3^e kamikaze du Bataclan.

vie, que cela soit à l'école ou au niveau administratif, j'ai toujours été considéré comme français », a expliqué Karim Mohamed-Aggad, en évoquant « une zone grise ». Avant d'être arrêté le 1^{er} décembre 2023, il dit avoir entrepris des démarches vis-à-vis des autorités consulaires marocaines et algériennes à Strasbourg, qui lui auraient opposé une fin de non-recevoir.

Dans l'interview, le Wissembourgeois assure qu'il n'a « rien contre la France » et qu'il se battra pour récupérer son passeport. « J'aime ma ville, j'aime ma région et je n'ai aucun souci avec la France. [...] Mon but, ce n'est pas de la quitter définitivement. C'est de conserver ma nationalité française tout en m'expatriant. Et pas forcément au Maroc ou en Algérie, parce que dans les faits, je n'ai aucune attache là-bas. »

● Mustafas Savas, l'ami aux deux tentatives de départ

Le 1^{er} mars 2024, c'est Mustafa Savas qui a été déchu de la nationalité française. Le Franco-Turc de 32 ans, originaire lui aussi de Wissembourg, est un ami d'enfance de Foued Mohamed-Aggad. Il avait été rattrapé par des proches en décembre 2013 à l'aéroport de Francfort alors qu'il s'app préparait à prendre la direction de la Syrie avec dix Bas-Rhinois, dont les frères Mohamed-Aggad. En mai 2016, il avait de nouveau tenté de partir, en voiture cette fois, avec deux copains. Ce projet avorté lui a valu d'être condamné à huit ans d'emprisonnement en juin 2018.

La préfecture du Bas-Rhin n'a pas souhaité répondre à nos questions, s'agissant de demandes portant sur des « situations individuelles ».

● Antoine Bonin (avec Guillemette Jolain)

90

Le nombre de personnes décédées dans l'attaque de la salle de spectacle parisienne du Bataclan le 13 novembre 2015 sous les balles de trois terroristes : Samy Amimour, Ismaël Mostefai et Foued Mohamed-Aggad. Tous trois sont morts sur place.